

21 H

Récollets du Dorat

(1610-1741)

Répertoire numérique et inventaire analytique

par Hugues Dedieu (o.f.m.)

Extrait de *Le fonds franciscain aux des Archives départementales de la Haute-Vienne. Essai de présentation analytique*, Limoges, 1977-1980
Révisé le 22.09.2020

Limoges

Sommaire

SOMMAIRE	2
RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE	3
INVENTAIRE ANALYTIQUE	4

Répertoire numérique

21 H 1

Fondation du couvent. Relations avec la famille du « fondateur ». Pièces sans rapport direct avec les Franciscains.

Liasse, 6 pièces.

1610-1741

Inventaire analytique

==== 21 H. Récollets du Dorat, liasse unique.

- =====
Récollets du Dorat. 1) Fondation du couvent.
2) Relations avec la famille du "fondateur".
3) Pièces sans rapport direct avec les Franciscains.
(1610-1741; 6 pièces).

* N°1.

====
Contrat entre Simon Chesne, "lieutenant particulier civil et criminel et assesseur en la Senechaucée de la Basse Marche", d'une part, et: Jean Moreau, "masson", demeurant au lieu de la Chassigne paroisse de Vaulon" (=Voulons, commune du Dorat; à quelques kms au S.O. de la ville); Michel Bourdolle et Michel Raymondier, "cherpantiers", demeurant, l'un "ez faulx bourgtz de la ville du Dorat", l'autre "aud. Dorat", d'autre part. Ce contrat est destiné à la construction "de certain hermitage que Icelluy Sr Chesne entend faire faire pres et joignant la Chapelle de Nostre Dame de Recouvrance appelée de l'Homme Iocourt proche de lad. ville du Dorat" (Le Dorat, 23 oct. 1610; copie informelle) (71).

La construction, en pierre, devra avoir 22 pieds de long, 14 pieds "hors de terre" de haut, et être de la longueur de la Chapelle; elle sera couverte de tuiles plates, aura deux portes et douze fenêtres (la fenêtre située au-dessus de l'autel de la Chapelle sera murée); il y aura deux cheminées et un clocher. Le travail de maçonnerie devra être exécuté en six semaines, à partir de la date du présent contrat, pour le prix de 60 l., plus deux setiers de "bled seigle". Les charpentiers devront exécuter leur travail dans le même laps de temps, pour le prix de 32 l. tournois.

L'acte suivant (2 mai 1617) précise que la construction de cet ermitage est faite avec l'autorisation du Chapitre Collégial.

* N°2.

====
A la demande de "plusieurs habitants" du Dorat, les Chanoines prébendés de la Collégiale St-Pierre autorisent Simon Chesne, "Conseiller du Roy et lieutenant particulier et assesseur civil et criminel au siege du Dorat en la Basse Marche", à installer les Récollets "en la Chappelle et hermitage de Nostre Dame de Recouvrance pres ceste dicte ville, pour y faire et celebrer le divin service et y faire leurs aultres fonctions acoustumees"; les Chanoines donnent, en outre, "les places vacques estans pres ledict

hermitage" (Le Dorat, 2 mai 1617; copie collatuiinée).

Une quinzaine de Chanoines sont énumérés: François de Razes, Jean Faulconnier, Jean Raymond, Pierre Ribaud, Horace Mérigot, Guillaume Galion, Pierre Poinssel, Martial Marcoulli, François Rampion, Joseph Lesterpe, Daniel Isnaut, Claude de la Coste, Antoine Laurent, Pierre Binier et Jean Boucquet.

Note au dos: "Acte cappitulaire faict par Messieurs du Dorat, portant donation des places qui sont aux environ de la Chappelle de Nostre Dame de Recouvrance. Faict a Mr Chesne Lieutenant pour le bastiment du Couvant..."

Une copie de cet acte figure dans le Fonds Delorme, dossier L 6.

* N°3.

===

Acte par lequel le P.Séverin Rubéric, Ministre Provincial des Récollets de l'Immaculée-Conception, accorde à Simon Chesne, Lieutenant pour le Roi en la Basse Marche, sieur du Sault, La Chassigne, Voulons et les Brosses, qui vient de consacrer 1500 l. à la construction du couvent du Dorat et se déclare prêt à en consacrer 1500 autres pour son àchèvement: le titre et les privilèges de fondateur du susdit couvent; le droit de sépulture devant le maître-autel de l'église conventuelle, pour lui, et pour l'ainé de ses descendants; enfin, la participation aux "merites, prieres, oraisons et oeuvres pies que feront lesdictz Religieux dudict Couvent" (Le Dorat, au couvent, 11 fév. 1622; copie informe) (72).

Note au dos: "Copie du contract de trois mille Livres promis par feu mon frere et paiables a proportion que les R. Peres Recolets fairont travailler pour parachever le couvent encommancé pres la ville du Dorat..."

* N°4.

===

"Lettres d'affiliation", ou acte par lequel le P.Chrysogone Chastain, Lecteur en théologie, Ministre Provincial de l'Immaculée-Conception, accorde à Simon Chesne, "fondateur de notre Couvant du Dorat", "et à sa chere famille", la participation à "tous les suffrages" de la Province, et à "tous les fruits spirituels des saintes Messes, Oraisons, Meditations, Jeûnes, Veilles, Mortifications, Austeritez, Penitences, et autres biens spirituels, qu'il plaira à la divine Bonté d'operer par les Religieux et Religieuses" de la susdite Province (Le Dorat, au couvent, 25 juillet 1726; original, avec sceau).

Formulaire de "Lettres d'affiliation à la Province des Recolés de Guyenne", au texte imprimé, sauf la partie propre (=nom du destinataire, lieu et date, signatures, etc.) (73).

Signatures autographes du P.Chastain, et du P.Salomon Goyrand ("Secrétaire") (74). Au-dessous de la signature du Ministre Provincial et à droite du sceau, une note indique que "le Reverand Pere Chrysogone Chastain Provincial des Recollets est natif de cette ville du Dorat".

Sur le sceau, voir pièce suivante.

* N°5.

===

"Lettres d'affiliation à la Province des Recollets de Guienne", ou acte par lequel le P.Junien Dubouchet, Lecteur en théologie, Ministre Provincial de l'Immaculée-Conception, accorde à Jacques Chesne, "fondateur de notre Couvent du Dorat", "et à sa chere famille", la participation à "tous les suffrages" de la Province (etc.; le reste comme ci-dessus, n°4) (Le Dorat, au couvent, 29 mai 1741; original, avec sceau) (75).

Texte entièrement manuscrit. Signatures autographes du P.Dubouchet, et du P.Eloi Verdilhac ("secrétaire") (76).

Le sceau, un médaillon ovale, est très bien conservé. Il représente la Ste-Vierge, tête nue, longs cheveux répandus sur les épaules, mains jointes, les pieds posés sur la corne de la lune, avec, au-dessous de la dite corne, une gerbe de trois fleurs (lis?); cinq étoiles au-dessus de la tête; toute environnée de flammes ou de rayons. Légende courant autour du médaillon: "Sig.Min.Pro.Fra.Min.Ref.Rec.Pr.Im.Co.B.M.in Aq." ("Siggillum Ministri Provincialis Fratrum Minorum Reformatorum Recollectorum Provinciae Immaculatae Conceptionis Beatae Mariae in Aquitania").

* N°6.

===

Recueil de pièces d'un procès en recouvrement de créance, opposant Jeanne Pallier, veuve de Joseph Duboucheix (ou du Boucheix) d'Anglesard, et le débiteur de celle-ci, Simon Buisnière, d'une part, à Jean de Larye, écuyer, seigneur de Montagrier, d'autre part (1726; copie; une pièce):

- 1) arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu à la demande de Jeanne Pallier (23 juillet)
 - 2) requête de la susdite aux fins d'obtenir l'assignation de son adversaire (Le Dorat, 7 sept.);
 - 3) exploit d'huissier, signé Pierre Lacombe ("huissier audiencier de la Cour royale de la police de la ville de Limoges", habitant rue ("Faurie" ?)), paroisse St-Pierre), attestant la signification à Jean de Larye de l'arrêt du 23 juillet (7 sept.).
- Ces documents ne semblent pas concerner, au moins directement, les Frères Mineurs.

NOTES

(71) Le lieu-dit "l'Ormeau" ou "l'Orme de Jocours" ou "Jaucourt", situé hors les murs, fut probablement débaptisé après l'installation des Récollets. La Nomenclature des hameaux...Hte-Vienne.2e partie,2e éd.,Limoges 1965, mentionne en effet, p.159, un lieu-dit "Les Récollets", d'ailleurs "aggloméré" à la ville du Dorat; cette seconde appellation remplaça vraisemblablement l'appellation primitive du terrain sur lequel s'installèrent ces religieux.

(72) Le P.Séverin Rubéric fut à la fois un missionnaire, un écrivain spirituel et un homme de gouvernement; sa vie, malheureusement, ne nous est connue que par bribes. Il réside au couvent de Murat (Cantal), où il est Discret, lorsque le Chapitre Custodial de Limoges, 23 juin 1612, l'envoie à St-Léonard, pour y remplir la fonction de Lecteur en théologie (AD Hte-Garonne, 125 H 1, pièce hors dossier). Il n'y reste pas longtemps puisqu'en 1614 il est Gardien du couvent de Cognac (ibidem, dossier Chapitres Custodiaux). Par la suite, il exerce une intense activité missionnaire en pays protestant; c'est ainsi qu'à la fin de l'année 1620, il écrit une lettre au Cardinal François de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, dans laquelle il rend compte de la Mission qu'il dirige à Bergerac (AD Gironde, G.538, n°22; copie dans le Fonds Delorme, B 1, p.21-22). Durant les années 1621-1625, il exerce la fonction de Ministre Provincial des Récollets d'Aquitaine (AD Hte-Garonne, 125.H.3, dossier ...Régularité..., et 13, dossier Salers; AD Gironde, H.Récollets, liasse 217, n°75, et liasse 223, dossier Confolens; Delorme, Réc.Im.Conc., p.660). Entretemps, il compose et publie des ouvrages de spiritualité, dont certains furent même réédités de nos jours. cf. La Voie d'Amour. Exercices sacrés de l'amour de Jésus (1623). Texte revu par Marie-Magdeleine Saeyeys. Avant-propos du P.Martial Lekeux (OFM), Paris, Bloud et Gay, 1927; liste de ses autres ouvrages, ibidem, p.23, et dans DS, t.5, col.1640-1641.

(73) Ancien Lecteur en théologie, le P.Chrysogone Chastain fut Ministre Provincial à trois reprises (il apparaît comme tel, par exemple, en 1724-1727). Au Chapitre Général de l'Observance, tenu à Milan le 4 juin 1729, il est nommé Définitiveur Général; il occupe encore cette charge en mai 1732. Il apparaît pour la première fois dans nos documents, comme prédicateur et confesseur approuvé dans le diocèse de Bordeaux, en 1708 (AD Gironde, G.549, f°33v). Voir, entre autres: AD Dordogne, 49 H.1, f°25r-26v, XVIIr; AD Gironde, H. Suppl.Couvents de Ste-Foy.Récollets, 17, f°75v-76r, 77r-78r, 89, et H.Récollets, liasse 216, n°170; Othon, Aquitaine, t.4, p.298, 299.

(74) Originaire d'Aixe-sur-Vienne, petit-neveu d'un autre Récollet (Mathieu Goyrand, Gardien du Dorat en 1628; BSAHL, t.41, 1894, p.86), le P.Salomon Goyrand naquit vers 1680; Lecteur de philosophie à Bordeaux, il est l'auteur d'un traité de cette discipline, en 2 vol., composé entre le 1er nov.1708 et le 20 fév.1710. Le 13 nov.1742, il fut nommé Gardien du couvent périgourdin de Limeuil, et Secrétaire Provincial (AD Gironde, H.Suppl.Couvents de Ste-Foy.Récollets, 17, f°XXr). Mort à Limeuil, le 4 nov. 1746. Il réunit une documentation historique sur sa Province, utilisée ensuite par son confrère Elie Jacquet (infra). cf. BSAHL, t.41, 1894, p.87-88; Limouzin-Lamothe, Diocèse Lim. 2, p.81, 92 notes 67 et 68.

(75) Le P.J.Dubouchet fut approuvé, le 18 fév.1711, pour prêcher et confesser dans le diocèse de Bordeaux (AD Gironde, G.549, f°43r). On le trouve ensuite, à partir de 1733, Gardien de Saintes, puis Custode; c'est le 27 juin 1739, au Chapitre de Bordeaux, qu'il devint Ministre Provincial; il occupait toujours cette charge en août 1742. Nous savons aussi qu'il était Lecteur en théologie. Il apparaît pour la dernière fois dans nos documents le 12 nov.1756, chez les Clarisses de Saintes. Voir AD Dordogne, 49 H.1, f°52r-57r, XLIr-XLIVv; AD Gironde, H.Suppl.Couvents de Ste-Foy.Récollets, 17, f°102v-103v, 108v-109r; AH Saint.Aunis, t.10, p.204-222.

(76) Le P.Eloi Verdilhac, ou Verdilliac, apparaît à Saintes, en 1736, où il signe, en se qualifiant déjà de "secrétaire", l'acte de vêtue d'une Clarisse (AH Saint.Aunis, t.10, p.207).